

DELIBERATION N° 08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 97,

Un gardien de police municipale a réalisé dernièrement sa mutation. Cet agent sera remplacé grâce au recrutement par mutation d'un agent au grade de brigadier de police municipale, suite à la création de l'emploi correspondant au dernier conseil municipal.

Par conséquent, l'emploi correspondant au grade de gardien de police municipale est vacant et peut-être supprimé.

Par ailleurs, le service des gardiens et moyens intérieurs est en cours de réorganisation suite aux départs à la retraite de deux adjoints techniques 2^{ème} classe à temps non complet (50 % chacun).

Il convient donc de les supprimer pour actualiser le tableau des effectifs :

Grades concernés	Horaire du poste	Nombre de postes supprimés
Gardien de police municipale	35h	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	17h30	2

Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable le 15 mars 2012.

Monsieur le Maire :

Le policier qui est parti est Monsieur Jean-Marc BOILEAU, le poste a été fermé au dernier conseil municipal. Il a obtenu sa mutation à Heillecourt. Nous avons recruté Monsieur Yannick VINCENT, qui sera libéré par sa collectivité d'origine, à savoir Villers-lès-Nancy, à compter du 2 avril prochain. A partir du mois d'avril, nous aurons à nouveau une équipe au complet.

Pour les adjoints techniques de 2^{ème} classe, ce sont deux gardiens à 50% qui ont fait valoir leur droit à la retraite. Nous avons pourvu leur remplacement par une personne qui, dans l'attente qu'une réflexion globale et d'une organisation nouvelle, fait le travail.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression des postes susvisés ;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.